MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 27 mai 2024

41 élus présents (59 en exercice, 13 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 1 000 000,00 € HT (fournitures et services) et à 2 000 000,00 € HT (travaux) ».

FOURNITURE DE GAZ POUR LA STATION DE COMPRESSION AVITAILLANT LA FLOTTE DE BUS AU BIOGAZ DE SOLEA (541/1.1.3/2362B)

Depuis de nombreuses années, Mulhouse Alsace Agglomération est engagée en faveur d'une mobilité plus durable et plus propre, qui vise à développer l'usage des transports urbains et des modes doux tout en réduisant les émissions polluantes des bus et tramways.

Dans ce cadre, Mulhouse Alsace Agglomération a également décidé d'acquérir uniquement des bus au biogaz dès 2019, ce qui représente un engagement plus important que l'obligation légale d'acquérir 50% de bus propres à compter de 2020, au titre du renouvellement du parc. Une boucle locale permet de réserver à l'usage de la flotte de bus au biogaz les Garanties d'Origine issues de la production de l'unité de méthanisation intégrée à la station d'épuration de Sausheim.

L'alimentation des bus est assurée par une station de compression implantée sur le site de Soléa et raccordée au réseau de distribution GRDF. Compte tenu des variations importantes des cours du gaz constatées depuis le deuxième semestre 2021, il est apparu opportun que Mulhouse Alsace Agglomération négocie directement la fourniture de gaz et non le délégataire du service public de transports urbains. En contrepartie, des engagements de maîtrise des

consommations sont demandés au futur délégataire dans le cadre du renouvellement en cours de cette délégation.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage mandatée pour la procédure d'appel d'offre propose une consultation pour un accord-cadre de trois ans pour la fourniture et l'acheminement du gaz destiné à la station de compression. Le montant global de la prestation de fourniture et d'acheminement de gaz pour cette durée est estimé à 2 100 000 € hors TVA.

Les crédits seront inscrits au budget annexe transport 2025 et suivants :
Chapitre 011 – article 6061
Service gestionnaire et utilisateur 541
Ligne de crédit A CREER.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure requise à la passation du marché de fourniture susmentionné ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires, avec les attributaires retenus à l'issue de la procédure de passation du marché.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires y compris les bons de commande et marché subséquents de l'accord-cadre

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance	Le Président
Jean-Luc SCHILDKNECHT	Fabian JORDAN